

SEANCE du 25 SEPTEMBRE 2017 à 20 h

à la MAIRIE – salle Georges Balaguy

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 19/09/2017

Conseil municipal : en exercice : 15 membres

Etaient présents : 12 membres

M. Jean SMITH, M. Christian ROFFAT, Mme Nadège PEDRINI, M. Alain MARIDET, Mme Marie-Josèphe PAIRE, M. Patrick GEORGES, M. Claude-Marie MURON, M. Philippe GEORGES, Mme Anne-Marie BRETTE, Mme Sandrine DAVID, Mme Emilie PERCHE, M. Michel HEBRARD, M. Vincent TRIOLLIER, M. Régis GALICHON

Absente: Mme Françoise TRAVARD

Secrétaire de séance : M. Vincent TRIOLLIER

Les comptes rendus des séances du 30/06/2017 et 03/07/2017 ne font appel à aucun commentaire, ils sont approuvés à l'unanimité.

CONTRAT DE NETTOYAGE DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle les raisons pour lesquelles il a été proposé de confier les travaux d'entretien du groupe scolaire à une entreprise à compter de la rentrée 2017/2018 et explique que trois entreprises ont été sollicitées pour présenter un devis.

Après étude, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise moins-disante ONET, agence de ROANNE (42) laquelle prévoit une intervention quotidienne de 2 h 30 d'un agent salarié, sauf période de vacances scolaires. L'offre tarifaire, pour 179 interventions annuelles, s'élève à 8 804.31 € HT, 10 565 € TTC. Il est aussi précisé que le matériel est fourni par l'entreprise et que le contrat est d'une année pour permettre à la Commune de revenir à la gestion du nettoyage par le personnel communal s'il y a lieu, en rappelant qu'un seul agent était affecté à cette tâche l'année scolaire 2016/2017.

Invitée à se prononcer, l'Assemblée :

- Approuve le principe de confier le travail d'entretien des locaux du groupe scolaire à une entreprise,
- Approuve le contrat souscrit avec l'entreprise ONET, agence de Roanne, pour une année, aux conditions annoncées,
- Autorise M. le Maire à signer ledit contrat.

PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire fait part de l'embauche nécessaire de deux agents :

- 1) Frédéric Thévenet, pour un CDD d'une année, à temps complet, au service technique et en remplacement d'un agent démissionnaire et d'un agent en congés maladie.

Pour ce dernier agent, il explique la procédure et les démarches engagées pour une reconnaissance de handicap et une demande de reprise éventuelle en mi-temps thérapeutique.

- 2) Raphaëlle Radix, agent d'animation à l'école et en garderie périscolaire, à raison de 22 h hebdo, pour l'année scolaire 2017/2018.

Par ailleurs il a été demandé un complément au restaurant scolaire, une heure chaque jour pour aider le groupe des petits rationnaires, de 11 h 30 à 12 h 30. Stéphanie Fougerat, agent administratif, s'est proposée pour soutenir l'équipe.

Ces embauches et aménagements d'emploi du temps ont fait l'objet de réajustements budgétaires.

CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Il est rappelé que ce projet a été évoqué lors de précédentes séances et que la création de cet outil correspond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et citoyenne.

Les modalités de mise en place sont exposées et soumises au vote du Conseil municipal. Il est précisé que l'équipe enseignante aidée de l'agent communale Raphaëlle Radix est partie prenante dans ce projet. Les jeunes conseillers travailleront dans le cadre de commissions dont les dates ont été déterminées au préalable. Puis deux séances plénières en présence du Conseil municipal d'adultes se dérouleront au cours de la présente année scolaire. Une commission communale sera formée pour soutenir ces travaux.

Il est relaté par ailleurs un projet de réseau de CME dans le roannais pour partager les expériences de chacune des communes.

Deux dates à retenir :

- l'élection des jeunes conseillers le mardi 14 novembre
- l'installation du CME le samedi 18 novembre à 11 h, en mairie

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve la création d'un Conseil municipal d'enfants à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, par élection de 10 titulaires et 3 suppléants,
- approuve la composition et les modalités de fonctionnement de ce conseil ainsi présentées,

BATIMENTS COMMUNAUX

1. Il est annoncé un démarrage des travaux de l'entreprise SERRAILLE début octobre pour la réfection de la toiture de la salle Serge Perche, côté Nord/Ouest, 1^{ère} tranche de 623 m².
Descriptif de l'opération :
 - 6 300 tuiles à remplacer
 - Une noue intermédiaire côté Nord à rajouter pour évacuer les eaux en cas de grosses pluies,
 - Etanchéité des verrières à refaire entièrement
 - Rénovation de toutes les naissances
 - Grisette sous toit à remplacer par du lambris PVC blanc. Coût total 50 244 € TTC avec une subvention de 21 000 €.
 - Les anciennes tuiles sont récupérées et stockées pour des restaurations diverses.

2. Réunion d'organisation du chantier prévue le 5 octobre pour les panneaux photovoltaïques à l'initiative du Syndicat des Energies, dans l'attente d'une subvention régionale.
3. La pose d'un aérotherme eau chaude dans la salle polyvalente fait l'objet d'une modification technique au préalable.
4. La commission des travaux a par ailleurs été sollicitée :
 - Pour l'aménagement d'un petit meuble de rangement et de présentation destiné à la bibliothèque municipale. En effet, depuis mai dernier la bibliothèque propose un prêt gratuit de DVD et de CD de musique aux habitants, enfants et adultes et les rayonnages existants ne permettent pas leur rangement. Proposition d'un devis de 628 € de l'entreprise Chazeirat. L'option des travaux par une entreprise locale est retenue car l'équipe technique n'est pas disponible rapidement et n'est pas équipée de matériel pour la menuiserie.
 - Pour les travaux de remplacement de menuiseries, porte et fenêtres dans le logement « Cléret » rue de Chassor. Devis présenté de 3 300 €. Reprise du débat sur l'opportunité de frais d'entretien pour les logements communaux, de faible « rapport ».

Des travaux d'isolation ont été demandés par le locataire.

VOIRIE 2017 et divers

Il est annoncé la fin de la programmation annuelle sur les voies de « Châtelus » et de « l'Etang Georges » pour un montant total de 25 944.86 € TTC.

Un problème signalé : à la « Grand'Cote » ancienne marche maintenue ?

Adressage : chantier terminé ; les plaques sont prêtes à la distribution. Quelques chiffres :

- 106 panneaux de rues et 14 plaques de rues ont été acquis pour renommer 73 voies,
- 505 plaques d'immeubles acquises.

Le tout pour un montant de 15 280 € TTC en autofinancement.

Signalé : un panneau enlevé ? sur le chemin d'Ecoche.

STATION « Le Garet »

Mise en service du filtre planté de roseaux.

Est évoqué un problème de déversement d'eaux usées signalé à Roannaise de l'Eau. Constat : micro-coupure sur le réseau EDF qui génère l'arrêt des pompes avec remise en service manuelle ; mauvais réglage des poires de niveau du bassin tampon ce qui provoque un volume de marnage insuffisant et entraîne trop rapidement un déversement d'eaux chargées dans le milieu naturel. A noter que cette problématique nécessite un gros travail à réaliser sur le réseau avec séparation des eaux usées et des eaux pluviales, sur ce réseau datant de 1974.

Inauguration fixée le samedi 14 octobre. La commune est chargée d'organiser le « vin d'honneur » qui suivra.

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE ST JEAN

Il est convenu de relancer ce projet qui bénéficie d'un accord de subvention du Conseil départemental jusqu'à la fin 2018, afin de le chiffrer dans sa totalité, déposer des demandes de subventions et arrêter un plan de financement avec emprunt pour assurer la trésorerie de l'opération.

Lors de la présentation du Bureau d'études OXYRIA, les remarques et préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France n'avaient pas été chiffrées. Par ailleurs l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage de l'église restent à estimer pour intégrer ces travaux à l'opération globale.

Il sera demandé par ailleurs au SIEL de chiffrer le projet de réduction des horaires d'éclairage public (24 h à 6 h ; 1 h à 6 h ?).

AFFAIRES DIVERSES

➤ Etang et projet de location

L'Assemblée est informée d'une demande de location de l'association gestionnaire de l'étang, propriété du Centre communal d'action sociale. Les membres du CCAS sont invités à prendre décision sur cette demande.

L'ordre du jour épuisé, clôture de la séance à 21 h 40